



# Résultats financiers

Pour le deuxième trimestre  
clos le 30 juin 2024

25 juillet 2024



# Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Cette présentation contient des énoncés prospectifs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations portant sur nos objectifs, nos anticipations et nos perspectives ou prévisions à propos de divers indicateurs financiers et globaux et sources d'apport connexes, nos cibles, nos buts, nos priorités, nos marchés et nos stratégies, notre situation financière, notre performance financière, notre position sur le marché, nos capacités, nos forces concurrentielles, nos cotes de crédit, nos croyances, nos perspectives, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions; les perspectives de l'économie générale et les perspectives commerciales, les perspectives et les tendances d'une industrie; la valeur pour le client; la demande prévue de produits et de services; la stratégie de croissance; le développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées; les dates prévues ou fixées de la mise en service de produits et de services, des commandes, des livraisons, des essais, des délais, des certifications et de l'exécution des commandes en général; notre position en regard de la concurrence; les attentes à l'égard des revenus et du carnet de commandes; l'incidence prévue du cadre législatif et réglementaire et des procédures judiciaires; la robustesse de notre structure du capital et de notre bilan, notre solvabilité, nos liquidités et sources de financement disponibles, nos besoins financiers prévus et l'examen continu des solutions de rechange stratégiques et financières; l'amélioration de la productivité, les gains d'efficacité opérationnelle et les initiatives de réduction des coûts et de restructuration; les coûts prévus, les avantages attendus et leur calendrier; la capacité de continuer à faire croître notre entreprise et à générer des liquidités; les attentes, les objectifs et les stratégies en matière de remboursement de la dette, de refinancement à l'échéance et de réduction des coûts d'intérêt; la conformité aux clauses financières restrictives; les attentes à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur nos actions privilégiées; les intentions et les objectifs à l'égard de nos programmes, de nos actifs et de nos activités; les attentes à l'égard de la disponibilité des programmes d'aide gouvernementale; l'incidence de nouveaux événements ou l'aggravation des événements courants mondiaux d'ordre sanitaire, géopolitique ou militaire sur ce qui précède et l'efficacité des plans et des mesures que nous avons mis en place à cet égard; et les attentes à l'égard de la vigueur des marchés, d'un ralentissement ou d'une récession économique, les pressions inflationnistes et les pressions sur la chaîne d'approvisionnement.

De plus, les énoncés comportant l'expression « à notre avis » et d'autres expressions semblables reflètent nos convictions et nos opinions sur un sujet donné. Ces énoncés sont fondés sur l'information dont nous disposons en date de cette présentation. Bien que nous soyons d'avis que cette information constitue un fondement raisonnable à ces énoncés, elle peut être limitée ou incomplète. Nos énoncés ne doivent pas être interprétés comme le reflet d'une enquête exhaustive sur la totalité de l'information pertinente ou d'un examen de celle-ci. Ces énoncés sont intrinsèquement incertains, et les investisseurs sont priés de ne pas s'y fier indûment.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « devoir », « avoir l'intention de », « attendre », « anticiper », « estimer », « planifier », « entrevoir », « croire », « continuer », « maintenir » ou « aligner », la forme négative de ces termes, leurs variations ou une terminologie semblable. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres dans la compréhension de certains éléments clés de nos objectifs, priorités stratégiques, attentes, prévisions, perspectives et plans actuels, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de nos activités et de l'environnement dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est prévenu que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la direction formule des hypothèses et ils sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que nos résultats réels de périodes futures pourraient différer de façon importante des résultats prévus décrits dans les énoncés prospectifs. Bien que la direction juge ces hypothèses raisonnables et appropriées selon l'information à sa disposition, il existe un risque qu'elles ne soient pas exactes. Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs formulés dans cette présentation comportent les hypothèses significatives suivantes : la croissance du marché de l'aviation d'affaires; l'augmentation de la part de la Société dans ce marché; la détermination appropriée et la gestion continue des économies de coût récurrentes; l'optimisation de notre portefeuille immobilier; et l'accès à des facilités de fonds de roulement selon les modalités du marché. Pour de plus amples renseignements, y compris à l'égard des autres hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs formulés dans cette présentation, se reporter à la rubrique Énoncés prospectifs – Hypothèses du rapport de gestion du rapport financier de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Compte tenu de l'incidence de l'évolution de la situation entourant les événements mondiaux nouveaux ou courants d'ordre sanitaire, géopolitique et militaire, de la réponse connexe de la Société, des gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux, nationaux, étrangers, et des organisations intergouvernementales multinationales), des autorités de réglementation, des entreprises, des fournisseurs, des clients, des contreparties et des fournisseurs de services tiers, il existe un degré plus élevé d'incertitude inhérent aux hypothèses de la Société.

Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, notons, sans s'y limiter, les risques opérationnels (tels les risques liés au développement de nouvelles activités et à la croissance; au carnet de commandes; au déploiement et à la mise en œuvre de notre stratégie, y compris la réduction des coûts, l'amélioration du fonds de roulement et les initiatives d'amélioration visant la fabrication et la productivité; au développement de nouveaux produits et services, y compris l'innovation et la disruption technologiques; à la certification de produits et services; aux pressions sur les flux de trésorerie et les dépenses en immobilisations découlant notamment du caractère saisonnier et cyclique; aux partenaires commerciaux; aux pertes découlant de sinistres et de garanties sur la performance des produits; aux préoccupations et à la réglementation liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité; à notre dépendance à l'égard de certains contrats, clients et fournisseurs, y compris les risques liés à la chaîne d'approvisionnement; aux ressources humaines, y compris notamment l'accessibilité globale à une main-d'œuvre qualifiée; à la dépendance à l'égard des systèmes informatiques (y compris les vulnérabilités technologiques, les menaces à la cybersécurité et les atteintes à la protection des renseignements personnels); à la dépendance à l'égard des droits relatifs à la propriété intellectuelle et à leur protection; à la réputation; aux lacunes en matière d'examen et de perception des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »); au caractère adéquat de la couverture d'assurance; à la gestion des risques; et aux questions fiscales), les risques liés au financement (tels les risques liés aux liquidités et à l'accès aux marchés financiers; aux obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts, y compris à la réalisation des stratégies de gestion de la dette et de réduction des coûts d'intérêt; aux clauses restrictives et clauses restrictives financières de conventions d'emprunt; aux régimes d'avantages de retraite; au risque de crédit; et à l'accessibilité de l'aide gouvernementale); les risques liés aux procédures judiciaires et réglementaires; les risques liés à la conjoncture et à la disruption économiques générales tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos ventes et nos activités; les risques liés au contexte commercial (tels les risques liés à la situation financière des clients d'avions d'affaires; à la politique commerciale; à l'accroissement de la concurrence; à l'instabilité politique et aux tensions géopolitiques; aux sanctions financières et économiques ainsi qu'aux mesures de contrôle des exportations; aux changements climatiques à l'échelle mondiale et aux cas de force majeure); les risques de marché (telles les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'augmentation des prix des produits de base; et les fluctuations du taux d'inflation) et d'autres événements défavorables imprévus. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes dans la section Autres du rapport financier de la Société pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024 et du rapport de gestion du rapport financier de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les facteurs mentionnés précédemment peuvent être exacerbés par des événements mondiaux nouveaux et courants d'ordre sanitaire, géopolitique ou militaire, lesquels pourraient avoir une incidence considérablement plus grave sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société que si de tels événements n'avaient pas eu lieu.

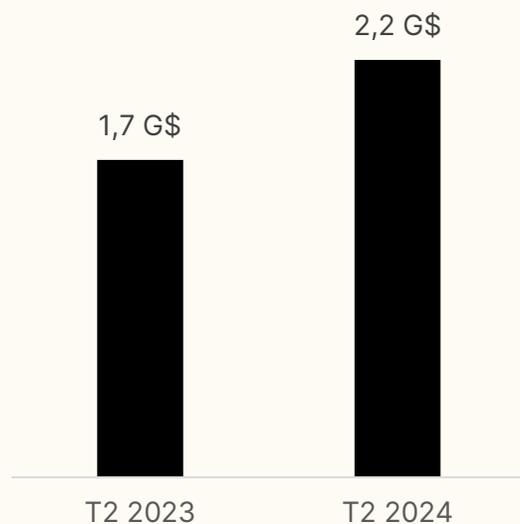
Le lecteur est prévenu que la présente liste de facteurs pouvant influencer sur la croissance, les résultats et le rendement futurs n'est pas exhaustive et qu'il ne faudrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. D'autres risques et incertitudes que nous ne connaissons pas ou que nous considérons comme non importants à l'heure actuelle pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs décrits aux présentes reflètent les attentes de la direction à la date de cette présentation et pourraient subir des modifications après cette date. À moins d'y être tenu selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous nions expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les énoncés prospectifs contenus dans cette présentation sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.



# Revenus

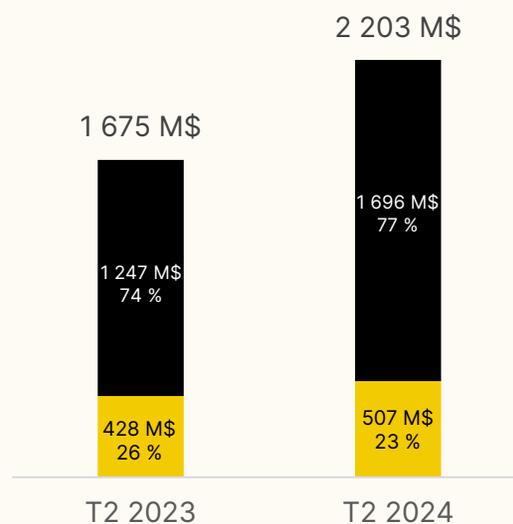
Pour les trimestres clos le 30 juin

## Revenus



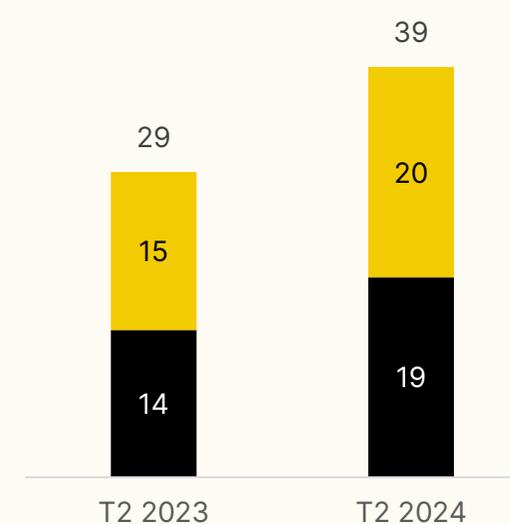
## Répartition des revenus

■ Fabrication et autres<sup>1</sup> ■ Service après-vente<sup>2</sup>



## Nombre de livraisons d'avions

■ Grands ■ Intermédiaires



Note: Les graphiques pourraient ne pas être à l'échelle.

1. Comprennent les revenus tirés de la vente d'avions neufs, de solutions d'avions spécialisés, d'avions d'occasion et de la vente de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.
2. Comprennent les revenus tirés des activités de service après-vente, notamment les pièces, *Smart Services*, les centres de services, et la publication de matériel de formation et d'articles techniques.

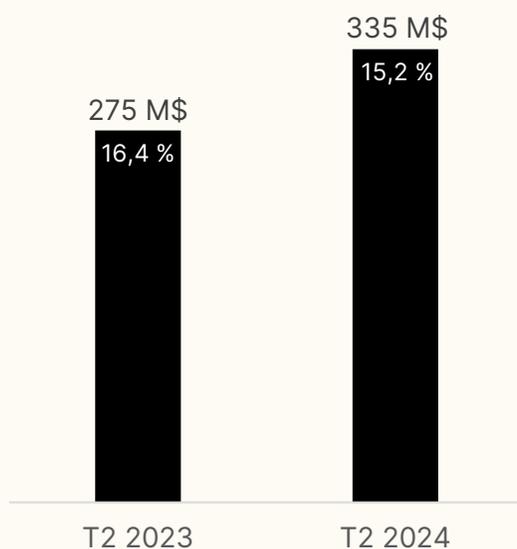


# Résultats

Pour les trimestres clos le 30 juin

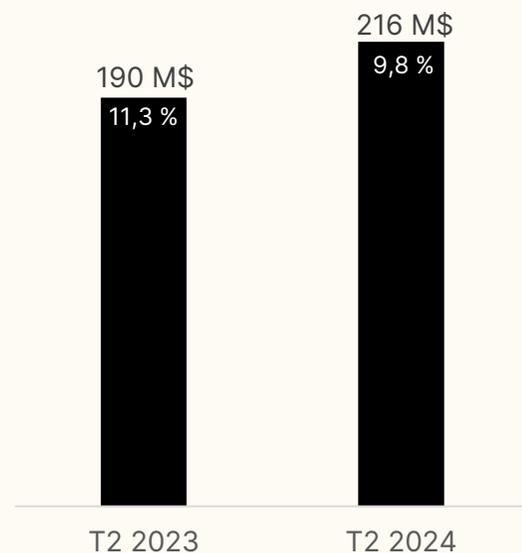
## RAIIA Ajusté<sup>1</sup>

Marge RIIA ajustée<sup>2</sup>



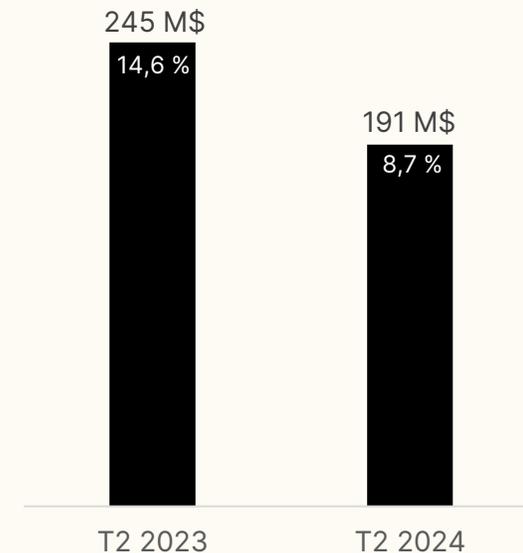
## RAII Ajusté<sup>1</sup>

Marge RII ajustée<sup>2</sup>



## RAII

Marge RII<sup>3</sup>



Note: Les graphiques pourraient ne pas être à l'échelle.

1. Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.
2. Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.
3. Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.



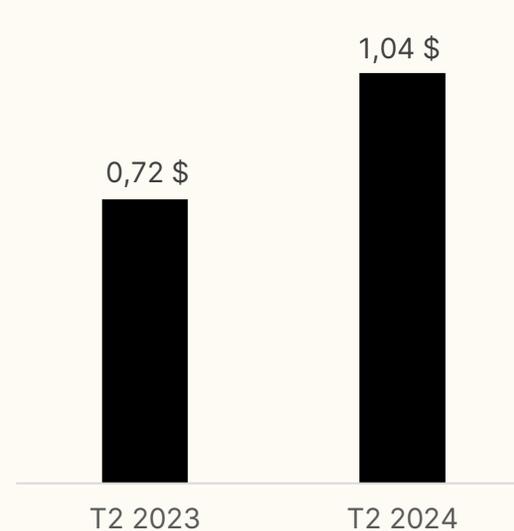
# Résultat net ajusté, RPA ajusté et flux de trésorerie disponibles (utilisation)

Pour les trimestres clos le 30 juin

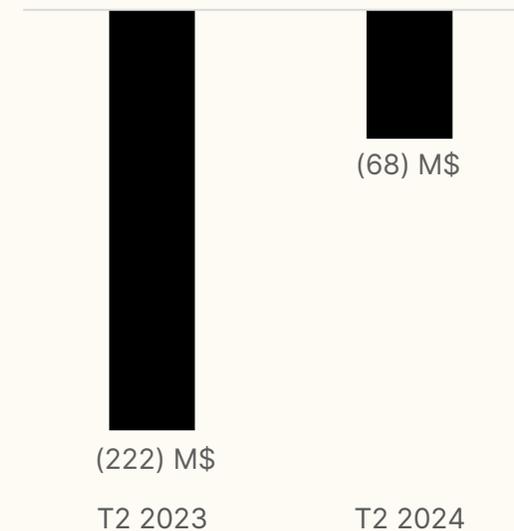
## Résultat net ajusté<sup>1</sup>



## RPA ajusté<sup>2</sup>



## FTD (utilisation)<sup>1</sup>



Note: Les graphiques pourraient ne pas être à l'échelle.

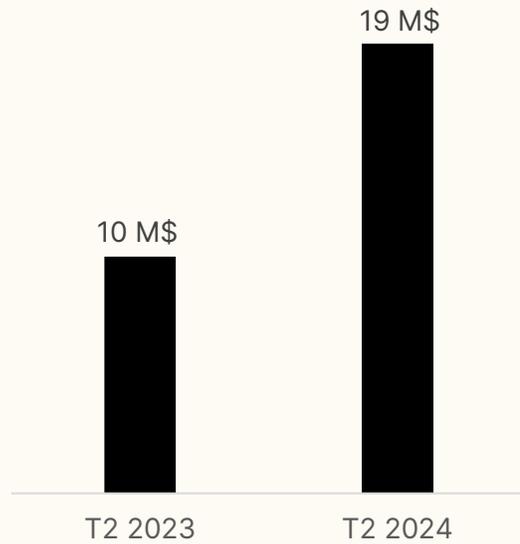
1. Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.
2. Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.



# Résultat net et RPA dilué

Pour les trimestres clos le 30 juin

## Résultat net<sup>1</sup>

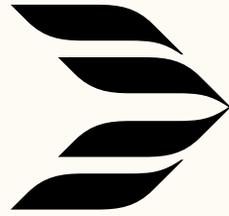


## RPA dilué<sup>1</sup>



Note: Les graphiques pourraient ne pas être à l'échelle.  
1. Liés aux activités poursuivies uniquement.





**Bombardier**

# Résultats financiers

Pour les trimestres clos le 30 juin

	T2 2024	T2 2023	Écart
Revenus	2 203 \$	1 675 \$	32 %
RAIIA ajusté <sup>(1)</sup>	335 \$	275 \$	22 %
Marge RIIIA ajustée <sup>(2)</sup>	15,2 %	16,4 %	(120) pdb
RAII ajusté <sup>(1)</sup>	216 \$	190 \$	14 %
Marge RAII ajustée <sup>(2)</sup>	9,8 %	11,3 %	(150) pdb
RAII	191 \$	245 \$	(22) %
Marge RAII <sup>(3)</sup>	8,7 %	14,6 %	(590) pdb
Résultat net <sup>(4)</sup>	19 \$	10 \$	9 \$
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	111 \$	80 \$	31 \$
RPA dilué (en dollars) <sup>(4)</sup>	0,12 \$	0,03 \$	0,09 \$
RPA ajusté (en dollars) <sup>(2)</sup>	1,04 \$	0,72 \$	0,32 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles <sup>(4)</sup>	(31) \$	(134) \$	103 \$
Flux de trésorerie disponibles (utilisation) <sup>(1)</sup>	(68) \$	(222) \$	154 \$
Nombre de livraisons (en unités)	39	29	10
	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023	Écart
Carnet de commandes (en milliards de dollars) <sup>(5)</sup>	14,9 \$	14,2 \$	5 %

1. Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.
2. Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.
3. Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.
4. Liés aux activités poursuivies seulement.
5. Représente le carnet de commandes pour la fabrication et la prestation de services.

pdb: Points de base.



# Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

## Mesures financières non conformes aux PCGR

<b>RAII ajusté</b>	RAII compte non tenu de certains éléments qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent les charges de restructuration (reprises), la perte liée (le gain lié) à une cession d'activités, la dépréciation et cessation d'un programme (reprises), certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres charges (revenus), comme la perte (le gain) sur l'achat de rentes de retraite, et les créances légales non commerciales.
<b>RAIIA ajusté</b>	RAII ajusté, plus la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.
<b>Résultat net ajusté</b>	Résultat net des activités poursuivies, compte non tenu des charges de restructuration (reprises), de la perte liée (du gain lié) à une cession d'activités, de la dépréciation et cessation d'un programme (reprises), de certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres charges (revenus), comme la perte (le gain) sur l'achat de rentes de retraite, les créances légales non commerciales, certains gains nets ou pertes nettes découlant des modifications d'évaluation des provisions ou des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, la désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite, les pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme, les variations des taux d'actualisation des provisions et l'incidence fiscale connexe de ces éléments.
<b>Flux de trésorerie disponibles (utilisation)</b>	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies, diminués des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles.
<b>Liquidités disponibles</b>	Trésorerie et équivalents de trésorerie, plus les montants disponibles en vertu des facilités de crédit.

## Ratios financiers non conformes aux PCGR

<b>RPA ajusté</b>	RPA calculé d'après le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. au moyen de la méthode du rachat d'actions en tenant compte de l'exercice de tous les facteurs de dilution.
<b>Marge RAII ajustée</b>	RAII ajusté, en pourcentage des revenus totaux.
<b>Marge RAIIA ajustée</b>	RAIIA ajusté, en pourcentage des revenus totaux.

## Mesure financière supplémentaire

<b>Marge RAI</b>	RAII, en pourcentage des revenus totaux.
------------------	--



# Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières sont des mesures tirées principalement des états financiers consolidés, mais ne sont pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières similaires utilisées par d'autres émetteurs. L'exclusion de certains éléments des mesures de rendement non conformes aux PCGR ou autres mesures financières ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement ponctuels.

## **RAII ajusté**

Le RAII ajusté est défini comme le RAII compte non tenu de certains éléments qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent les charges de restructuration (reprises)<sup>(1)(2)</sup>, la perte liée (le gain lié) à une cession d'activités<sup>(1)(3)</sup>, la dépréciation et cessation d'un programme (reprises)<sup>(1)(4)</sup>, certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres charges (revenus), comme la perte (le gain) sur l'achat des rentes de retraite<sup>(1)</sup>, et les créances légales non commerciales<sup>(1)</sup>. La direction utilise le RAII ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que la présentation de cette mesure des résultats opérationnels non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## **RAIIA ajusté**

Le RAIIA ajusté est défini comme le RAII compte non tenu des charges de restructuration (reprises)<sup>(1)(2)</sup>, de la perte liée (du gain lié) à une cession d'activités<sup>(1)(3)</sup>, de la dépréciation et cessation d'un programme (reprises)<sup>(1)(4)</sup>, de certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres charges (revenus), comme la perte (le gain) sur l'achat des rentes de retraite<sup>(1)</sup>, des créances légales non commerciales<sup>(1)</sup> et des charges d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La direction utilise le RAIIA ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que la présentation de cette mesure des résultats opérationnels non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise, étant donné qu'elle ne tient pas compte de l'incidence des éléments habituellement associés aux activités d'investissement ou de financement et des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## **Résultat net ajusté**

Le résultat net ajusté correspond au résultat net des activités poursuivies, ajusté pour exclure certains éléments précis qui sont importants, mais qui, selon le jugement de la direction, ne reflètent pas les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments comprennent des ajustements liés aux charges de restructuration (reprises)<sup>(1)(2)</sup>, à la perte liée (au gain lié) à une cession d'activités<sup>(1)(3)</sup>, à la dépréciation et cessation d'un programme (reprises)<sup>(1)(4)</sup>, à certains éléments ponctuels liés aux régimes de retraite inclus dans les autres charges (revenus), comme la perte (le gain) sur l'achat des rentes de retraite<sup>(1)</sup>, aux créances légales non commerciales<sup>(1)</sup>, à certains gains et pertes nets découlant des modifications de l'évaluation des provisions et des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite, aux pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme, à la variation des taux d'actualisation des provisions et à l'incidence fiscale connexe de ces éléments. La direction utilise le résultat net ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que la présentation de cette mesure des résultats non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. Le résultat net ajusté exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## **RPA ajusté**

Le RPA ajusté correspond au résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires pour la période. La direction utilise le RPA ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ce ratio financier non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. Le RPA ajusté exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

1. Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises) au cours des périodes comparatives. Voir la Note 20 – Reclassement des états financiers consolidés intermédiaires de la Société pour plus de détails.
2. Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.
3. Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.
4. Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant.



# Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

## **Marge RAII ajustée**

La marge RAII ajustée correspond au RAII ajusté en pourcentage des revenus totaux. La direction utilise la marge RAII ajustée aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ce ratio financier non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. La marge RAII ajustée exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## **Marge RAIIA ajustée**

La marge RAIIA ajustée correspond au RAIIA ajusté en pourcentage des revenus totaux. La direction utilise la marge RAIIA ajustée aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ce ratio financier non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et des tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. La marge RAIIA ajustée exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

## **Flux de trésorerie disponibles (utilisation)**

Les flux de trésorerie disponibles (utilisation) correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies, diminués des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles. La direction croit que cette mesure des flux de trésorerie non conforme aux PCGR permet aux investisseurs d'avoir une vision claire de la trésorerie disponible générée pour les actionnaires de la Société, pour le remboursement de la dette et pour les acquisitions, une fois engagées les dépenses en immobilisations requises à l'appui des activités courantes de l'entreprise et de la création de valeur à long terme. Cette mesure des flux de trésorerie non conforme aux PCGR ne correspond pas aux flux de trésorerie disponibles résiduels aux fins des dépenses discrétionnaires, étant donné qu'elle ne tient pas compte de certaines sorties de fonds obligatoires, comme le remboursement de la dette arrivant à échéance. La direction a recours aux flux de trésorerie disponibles à titre de mesure d'évaluation de la performance de l'entreprise et de la génération de liquidités dans son ensemble.

## **Liquidités disponibles**

Les liquidités disponibles correspondent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie plus les montants disponibles aux termes de facilités de crédit. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR permet aux investisseurs d'avoir une vision claire de la capacité de la Société de répondre aux besoins de liquidités prévus, y compris de soutenir les initiatives de développement de produits et assurer la souplesse financière. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.



# Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

## Rapprochement du RAII ajusté et du RAII et calcul de la marge RAII ajustée

	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
<b>RAII</b>	<b>191 \$</b>	<b>245 \$</b>
Charges de restructuration (reprises) <sup>(1)(2)</sup>	—	—
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités <sup>(1)(3)</sup>	—	(58)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) <sup>(1)(4)</sup>	—	3
Créances légales non commerciales	25	—
<b>RAII ajusté</b>	<b>216 \$</b>	<b>190 \$</b>
Total des revenus	2 203 \$	1 675 \$
<b>Marge RAII ajustée</b>	<b>9,8 %</b>	<b>11,3 %</b>

## Rapprochement du RAIIA ajusté et du RAII et calcul de la marge RAIIA ajustée

	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
<b>RAII</b>	<b>191 \$</b>	<b>245 \$</b>
Amortissement	119	85
Charges de restructuration (reprises) <sup>(1)(2)</sup>	—	—
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités <sup>(1)(3)</sup>	—	(58)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) <sup>(1)(4)</sup>	—	3
Créances légales non commerciales	25	—
<b>RAIIA ajusté</b>	<b>335 \$</b>	<b>275 \$</b>
Total des revenus	2 203 \$	1 675 \$
<b>Marge RAIIA ajustée</b>	<b>15,2 %</b>	<b>16,4 %</b>

1. Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises) au cours des périodes comparatives. Voir la Note 20 – Reclassement des états financiers consolidés intermédiaires de la Société pour plus de détails.
2. Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.
3. Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.
4. Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant.



# Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

## Rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net et calcul du RPA ajusté

	2024		Trimestres clos les 30 juin	
	(par action)		2023 (par action)	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>19 \$</b>		<b>10 \$</b>	
Ajustements du RAI liés à ce qui suit :				
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités <sup>(1)(2)</sup>	—	—	(58)	(0,59)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) <sup>(1)(3)</sup>	—	—	3	0,03
Créances légales non commerciales	25	0,25	—	—
Ajustements de la charge nette (du revenu net) de financement liés à ce qui suit :				
Perte nette (gain net) sur certains instruments financiers	(69)	(0,70)	120	1,20
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	9	0,09	6	0,06
Pertes sur remboursement de dette à long terme	127	1,28	—	—
Variation des taux d'actualisation des provisions	—	—	(1)	(0,01)
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>111</b>		<b>80</b>	
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(8)		(8)	
<b>Résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.</b>	<b>103 \$</b>		<b>72 \$</b>	
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires (en milliers)	99 505		99 363	
<b>RPA ajusté (en dollars)</b>	<b>1,04 \$</b>		<b>0,72 \$</b>	



1. Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises) au cours des périodes comparatives. Voir la Note 20 – Reclassement des états financiers consolidés intermédiaires de la Société pour plus de détails.
2. Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.
3. Comprendent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant.

# Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

## Rapprochement du RPA ajusté et du RPA dilué (en dollars)

	Trimestres clos les 30 juin	
	2024	2023
<b>RPA dilué des activités poursuivies</b>	<b>0,12 \$</b>	<b>0,03 \$</b>
Ajustements du RAI liés à ce qui suit :		
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités <sup>(1)(2)</sup>	—	(0,59)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) <sup>(1)(3)</sup>	—	(0,03)
Créances légales non commerciales	<b>0,25</b>	—
Ajustements de la charge nette (du revenu net) de financement liés à ce qui suit :		
Perte nette (gain net) sur certains instruments financiers	<b>(0,70)</b>	1,20
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	<b>0,09</b>	0,06
Pertes sur remboursement de dette à long terme	<b>1,28</b>	—
Variation des taux d'actualisation des provisions	—	(0,01)
<b>RPA ajusté</b>	<b>1,04 \$</b>	<b>0,72 \$</b>



1. Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises) au cours des périodes comparatives. Voir la Note 20 – Reclassement des états financiers consolidés intermédiaires de la Société pour plus de détails.
2. Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.
3. Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant.

# Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

## Rapprochement des flux de trésorerie disponibles (utilisation) et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

	Trimestre clos les 30 juin	
	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies</b>	<b>(31) \$</b>	<b>(134) \$</b>
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles	(37)	(88)
<b>Flux de trésorerie disponibles (utilisation) des activités poursuivies</b>	<b>(68) \$</b>	<b>(222) \$</b>

## Rapprochement des liquidités disponibles et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Aux	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 016 \$</b>	<b>1 594 \$</b>
Montants disponibles en vertu de la facilité de crédit rotative <sup>(1)</sup>	300	251
<b>Liquidités disponibles</b>	<b>1 316 \$</b>	<b>1 845 \$</b>



1. Facilité de crédit rotative garantie confirmée de 300 millions \$ qui vient à échéance en 2027, laquelle est disponible comme source de financement pour les besoins du fonds de roulement de la Société et l'émission de lettres de garantie. Au 30 juin 2024, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit et le montant disponible à cette date aux fins de prélèvement en fonction des garanties, qui est susceptible de varier de temps à autre, s'élevait à 300 millions \$.